CSE siège•tv

Compte rendu FO du Comité Social et Économique 26 mars 2025

***



Déclaration orale de Christophe BENS, Secrétaire adjoint du CSE Siège pour Force Ouvrière

Force Ouvrière s'associe aux nombreux liminaires de l'UNSA, de la CGC, de la CGT et de la CFDT.

Nous vivons, en effet, actuellement, un grand virage. Nous ne savons pas combien de temps cela va durer. Mais le virage est pris.

Les organisations syndicales vont s'organiser pour essayer de limiter cette nouvelle industrialisation des entretiens préalables avant sanction.

C'est le choix de la direction de France Télévisions d'aller dans ce sens. Ce n'est pas l'histoire sociale de France Télévisions.

Il va falloir que nous nous mettions autour de la table pour éviter de futures catastrophes, parce que, comme l'a bien dit François pour la CGT, la personne, qui reçoit une lettre recommandée, qui se voit interdire de venir sur son lieu de travail, interdire l'accès à ses mails, voit, durant ces semaines, mois, voire années son état psychologique se dégrader.

Force Ouvrière s'associe à l'ensemble des syndicats de France Télévisions pour demander à la direction des Ressources humaines que cesse ce nouveau plan, cette nouvelle méthode disciplinaire qui connaît une démultiplication depuis le début de l'année.

Comme l'ont dit certains, nous pouvons, en effet, commencer à croire que la DRH a décidé, peut-être avec la présidente, de faire baisser le nombre d'ETP par ces méthodes de licenciement abusives, puisque, dans plusieurs cas, c'est quand même limite au niveau juridique.

Mais France Télévisions a l'habitude de perdre des procès. Ils en sont même à inscrire des lignes budgétaires assez conséquentes pour payer des frais d'avocats, voire payer des frais de condamnation aux salariés injustement licenciés.

C'est quand même une politique sociale très bizarre.

L'ensemble des organisations syndicales va vraiment se battre dans cette guerre déclenchée contre les salariés, va se battre contre la direction pour arrêter ce genre de pratiques.

Je finirai par quelque chose qui me perturbe, c'est que, du jour au lendemain, on a oublié la gradation des sanctions. On passe maintenant d'une lettre à un licenciement. Certes, il n'y a pas que des licenciements, mais dans l'échelle allant de 0 à 100, il y a des paliers à 25, à 50 et à 75. Mais la direction a dû oublier ces paliers.

Si on veut rendre le cadre disciplinaire plus strict à France Télévisions, qu'on commence par des blâmes pour marquer le fait qu'il y a une nouvelle politique sociale à France Télévisions.

Là, on licencie à tour de bras. Tous les jours, comme tous nos collègues ici, nous recevons des coups de téléphone. Le dernier en date d'hier, c'était quelqu'un du PC Info. Ce sera qui demain ? Quelqu'un de la DRH ?

Arrêtons cette vague inadmissible.

Nous demanderons rapidement un rendez-vous à Mme CAROFF pour remettre en perspective cette nouvelle politique sociale à France Télévisions.

Dérogation temps de travail des personnels assurant le Festival de Cannes 2025 – Recueil d'avis.

Muriel Pleynet, Directrice adjointe de l'information, présente le dispositif pour la rédaction nationale mis en place à l'occasion du Festival de Cannes 2025. Proche de celui de 2024, elle proposera un feuilleton pour le *13h*, trois longs formats pour le *20h week-end* et des sujets pour le *JT 20h semaine*. France Info prévoit la présence de deux rédacteurs et deux JRI comme l'an passé. La délocalisation de *Télématin* les 21 et 22 mai et d'un *13H* sur les retombées économiques du festival sont encore à l'étude.

Anne-Sophie Lapix sera présente à l'ouverture et Laurent Delahousse viendra pour les entretiens du *20h30 dimanche*.

A date, la présence de l'encadrement à Cannes est actée pour le service culture, il n'y a pas de précisions sur d'autres présences.

Les élus demandent que soient respectées les normes RSE en utilisant uniquement le train, la direction admet que selon les cas et disponibilités, il se peut qu'il y ait certains déplacements par avion.

FO demande le respect des normes RSE et Ecoprod pour tous.

Concernant la Fabrique (Pantiero et TV festival), l'UM3 a été reconduit pour les plateaux et le Benjamin 2 pour le signal international, les conférences de presse, les présentations des équipes et le Photocall.

Une double équipe permet de couvrir la journée et limiter les débords à un cumul hebdomadaire autour de 50h.
AISO support technique de la Fabrique assurera les installations pour les moyens de la production et de rédaction. Un échange de techniciens entre les deux moyens pourra être envisagé si nécessaire.
Les logements des techniciens se feront au Pierre et Vacances de Mandelieu.
Les élus signalent que certains horaires prévisionnels ne respectent pas les temps de repos réglementaires et demandent leur révision.

Des plannings corrigés seront transmis ultérieurement en fonction des évolutions des demandes de productions.

FO constate que cette année encore, l'éclairage des plateaux est confié à Brut et non aux salariés FTV.

➔ *Avis des élus voté à l'unanimité 20/20.*

Bilan de l'emploi au 31/12/2024 **- Compte rendu de la Commission Emploi-Formation** du 5/03/2025.

Le compte rendu de la Commission Emploi-Formation présente le bilan de l'emploi à FTV pour 2024. Globalement le nombre de permanents présents (3791 au 31/12/2024) reste stable. On dénombre 4287,77 ETP en tenant compte des changements de rattachements des salariés (RH, Télématin, La Fabrique réseaux…), ce qui entraîne un écart de 597,22 ETP par rapport aux 3690,55 ETP pris en compte pour les subventions ASC du CSE Siège.

Les élus demandent que le nombre réel de salariés travaillant sur le site soit indiqué.

Si les ETP permanents (84.51%) sont stables, il est constaté pour les ETP non-permanents (15,49%), une légère baisse. Une baisse de l'absentéisme (5.94%) ayant pour corollaire une baisse des nécessités de remplacements. La Commission relève en point positif, une augmentation des remplacements pour cause de maternité et paternité.

Les élus souhaitent également que soient présentés les chiffres concernant les prestataires craignant un accroissement des externalisations.

La commission constate la forte augmentation du nombre de licenciements, en hausse de 42 % avec 50 licenciements pour l'année 2024 (dont 33 pour inaptitude), et l'accroissement du nombre de ruptures conventionnelles (16 en 2024).

Les élus interrogent la direction sur la réelle action de la RH pour maintenir dans l'emploi les salariés. Ils constatent un manque de solutions de reconversion pour les salariés RQTH. **A la question de FO sur le recours à la Commission de maintien dans l'emploi, la direction confirme que celle-ci n'est pas systématiquement saisie.**

FO dénonce la lenteur excessive de traitement des dossiers pour les salariés en situation de handicap.

Le rapport fait état d'une augmentation des paiements des heures supplémentaires au dépend des récupérations (sauf pour la rédaction), qui peut être mise en relation avec la faiblesse de la NAO.

Les élus interrogent sur les taux de recours aux CDD et les conversions en CDI. Selon la direction, il n'y a pas de directive visant à prendre des CDD à la place de CDI car la valeur ETP est la même.

Les élus dénoncent un impact fort des réformes (ICI, Tempo entre autres) et une baisse de la bienveillance qui mènent à des licenciements.

Pour l'année 2025, les contraintes budgétaires et les réformes à venir sont source d'angoisse pour les salariés. Cette situation alimente des interrogations récurrentes sur un éventuel plan de départ.

➔ *CR Commission Emploi-Formation*

Rapport de la CSSCT des 11/02/2025 et 05/03/2025.

Retour sur la situation sanitaire du niveaux 0, zone régies et plateaux, où la présence de cafards et l'état des sanitaires doivent faire l'objet d'une prise en charge immédiate, et être intégrés dans les restructurations prévues dans le cadre du projet Génésys.

La situation des tours Aero réfrigérées de la terrasse de 7ème étage devrait rentrer dans la normale courant avril avec un suivi de mesures régulier, les dispositifs de protection (masques FFP3) pour l'accès aux caméras de Télématin restent en vigueur.

Les mesures de qualité de l'air relèvent toujours la nécessité d'études plus ciblées sur certaines zones. Les élus souhaitent que la Commission D2S puisse poursuivre le suivi des dossiers également.

La CSSCT a demandé à la direction une information concernant le nombre d'accidents correspondants à des chutes à vélo dans les parkings et leurs accès. La direction a relevé sept déclarations. Les élus demandent des mesures de prévention renforcées et un travail sur les sols jugés trop glissants. Les services généraux étudient actuellement la réfection des sols. Les membres de la CSSCT saluent le travail effectué et demandent que ce projet soit traité prioritairement. **Ils invitent les personnels à déclarer tout accident à vélo dans le parking même si aucune blessure immédiate n'est constatée.**

L'activité des assistantes sociales se fait majoritairement en distanciel avec un taux de satisfaction de 74%, les temps de présence seront mis à profit pour développer la communication sur leurs actions. Elles ont été sollicitées tout particulièrement pour les salariés de Mayotte à la suite du cyclone Chido.

Les psychologues au travail ne manquent pas d'être sollicités du fait des nombreuses réformes et des projets à venir. Des accompagnements ont été mis en place pour des situations de tension, liées aux réorganisations, au CDE, à la Media Factory et au service culture de la rédaction.

➔ *CR CSSCT - Extraordinaire - 11.02.2025*
➔ *CR CSSCT - 05.03.2025*

Vie du CSE

Subvention Mayotte

Les élus votent à l'unanimité une subvention exceptionnelle de solidarité de 40 000 € en faveur du CSE de Mayotte, afin de venir en aide aux 80 salariés fortement touchés par le cyclone Chido.
Cette aide, financée sur le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC), fait l'objet d'une convention formalisant les modalités du transfert entre le CSE, le CSE central et le CSE de Mayotte.
Le montant total de la subvention s'élèvera à 100 000 €, répartis entre l'ensemble des CSE et CE de France Télévisions selon un prorata des ETP.

➔ *Résolution votée 22/22*

Questionnaire restauration

Le sondage restauration, qui a recueilli près de 1 500 réponses, soit un taux de participation élevé (30 %), confirme l'importance du sujet pour les salariés et a permis de faire un état des lieux des points satisfaisants et des améliorations souhaitées.

Des attentes fortes émergent sur l'offre végétarienne et les prix jugés élevés. Une restructuration de l'offre devant prendre en compte ces souhaits et le déficit du restaurant est attendue.

Suite au point, les élus sont informés d'une hausse des prix à venir sur certains produits des distributeurs du fait de l'augmentation des coûts des produits proposés.

Prochain CSE siège prévu les 29 et 30 avril

Vos élus CSE siège : Titulaires : Sabine LANCELEVER - Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Christophe BENS - Sébastien PIERRON DE LA MONTHUEL• **Suppléants :** Alina REBOREDO - Frédéric BRODA - Ghislaine POULET - Océan GRENIER • **Représentant Syndical :** Stéphane BURDET